

GROUPE DE TRAVAIL VIGILANCE ET ALERTE - PRESENTATION

François GERARD, CGEDD, AFPCN
Animateur du groupe de travail

CONTEXTE

Le groupe de travail « Vigilance et Alerte » a été mis en place par l'AFPCN et l'IMDR dans le prolongement du colloque « Prévision, vigilance et alerte », organisé par Météo-France et l'AFPCN en novembre 2007¹.

Ce colloque avait permis de montrer que la procédure de vigilance hydrométéorologique, développée par Météo-France et le SCHAPI pour le compte de l'Etat ne pouvait en tant que telle répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les collectivités et les acteurs économiques pour la préparation à la crise et la gestion de crise. D'où le besoin, illustré par des exemples, de disposer de systèmes dédiés, en complément de ce qui a été mis en place par l'Etat. C'est pourquoi le colloque avait émis l'idée de préparer un *guide de bonne conduite* pour la mise en place et la mise en œuvre de tels systèmes.

Depuis, si un événement de grande ampleur, la tempête Klaus en janvier 2009 est venu confirmer la pertinence de la procédure de vigilance pour gérer les crises prévisibles avec une certaine anticipation, d'autres événements, localisés et à cinétique rapide sont venus en illustrer les limites et confirmer les besoins identifiés lors du colloque de 2007 (Nivelle 2007, Ste Maxime 2009, etc). Ils ont été analysés par des missions du CGEDD, dont les rapports identifient tous le besoin d'un échelon complémentaire dans la chaîne de vigilance hydrométéorologique.

OBJECTIFS DU GROUPE

Le groupe de travail mis en place par l'AFPCN et l'IMDR, tout en reconnaissant que le risque hydrométéorologique constitue une base d'expérience unique, étendra sa réflexion à **d'autres risques naturels et hydrauliques**.

L'objectif ultime du groupe de travail reste la rédaction d'un *guide des bonnes pratiques*. Ceci impose au préalable :

- a) de faire un état des lieux deux ans après le colloque initial ;
- b) d'identifier les décideurs et clarifier leurs besoins par rapport à leurs responsabilités au regard de la Loi ;
- c) de transcrire si possible ces besoins en spécifications générales des systèmes requis et préciser les liens avec les systèmes généraux mis en place par l'Etat ;
- d) en tant que de besoin, de proposer des pistes d'évolution pour les systèmes existants.

LA SESSION DU 12 JANVIER 2009

C'est pourquoi, la session du groupe de travail organisée le 12 janvier 2010 est consacrée à la première étape, celle de **l'état des lieux**. Elle commencera donc par des présentations par les opérateurs des systèmes de vigilance et d'alerte réglementaires. Viendront ensuite différents utilisateurs (Collectivités locales et territoriales, EPCI, EPTB, SDIS, gestionnaires d'unité de population) qui exposeront leurs projets et leurs besoins. Elle sera conclue par un débat sur les sujets évoqués ci-dessus, à partir des points qui émergeront des présentations faites précédemment.

Il ne s'agit donc pas de rejouer le colloque de 2007, mais de montrer les évolutions dans les deux années passées, de décrire des résultats pratiques, de montrer les difficultés rencontrés pour obtenir ces résultats, et de faire des suggestions pour aller plus loin.

Merci d'avance de votre collaboration.

¹ Colloque organisé les 14 et 15 novembre 2007 sur « Prévision, vigilance et alerte : l'articulation des niveaux local, régional et national », les actes sont disponibles sur le site internet de l'AFPCN :

<http://www.afpcn.org/071114AlerteVigilance/index.htm>